

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,53% de l'actif total au 31 décembre 2020.

Tunis, le 28 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 719 907	1 846 574
	- Actions et droits rattachés		1 621 113	1 846 574
	- Titres OPCVM		98 794	-
	Placements monétaires et		442 649	449 318
	- Placements à terme	3.2	441 760	448 230
	-Disponibilités		889	1 088
	Débiteurs divers (jetons de présence)		-	131
	TOTAL ACTIF		2 162 556	2 296 023
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	7 798	8 819
	Autres créditeurs divers	3.4	24 055	18 244
	Total passif		31 853	27 063
ACTIF NET	Capital		2 120 423	2 235 211
	Capital en nominal :	3.5	2 320 800	2 355 800
	- Capital début de l'exercice		2 355 800	2 671 300
	-Émission en nominal		-	3 000
	-Rachat en nominal		-35 000	-318 500
	Sommes non distribuables	3.6	-200 377	-120 589
	Sommes distribuables :		10 280	33 749
	- Sommes distribuables de l'exercice	3.7	10 266	33 731
	-Report à nouveau		14	18
	Actif net		2 130 703	2 268 960
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 162 556	2 296 023

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice		Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
		Période du 01/10 au 31/12/2020	clos le 31 décembre 2020		
Revenus du portefeuille titres :	4.1	2 889	65 714	-	90 749
- Dividendes des actions		2 889	60 595	-	84 150
- Revenus des titres OPCVM		-	5 119	-	6 599
Revenus des placements monétaires	4.2	7 597	30 244	7 450	36 243
Total des revenus des placements		10 486	95 958	7 450	126 992
Charges de gestion des placements	4.3	-7 799	-30 700	-8 819	-36 747
Revenus nets des placements		2 687	65 258	-1 369	90 245
Autres charges d'exploitation	4.4	-13 812	-55 127	-13 181	-51 952
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-11 125	10 131	-14 550	38 293
Régularisation du résultat d'exploitation		-46	135	-2 985	-4 562
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-11 171	10 266	-17 535	33 731
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		46	-135	2 985	4 562
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		49 936	-315	2 372	-182 568
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-38 878	-78 568	31 563	40 761
Frais de négociation de titres		-810	-4 858	-534	-588
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		10 248	-83 741	33 401	-142 395
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-877	-73 610	18 851	-104 102

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
(Montants exprimés en dinars)					
VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	-11 125	10 131	-14 550	38 293
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	49 936	-315	2 372	-182 568
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-38 878	-78 568	31 563	40 761
	Frais de négociation de titres	-810	-4 858	-534	-588
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-33 735	-	-37 932
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>				
	- Capital	-	-	-	3 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-100
	-Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	56
	<i>Rachats :</i>				
	- Capital	-7 000	-35 000	-200 000	-318 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	553	3 953	11 886	14 857
	-Régularisation des sommes distribuables	-46	135	-2 985	-4 618
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-7 370	-138 257	-172 248	-447 339
ACTIF NET	En début de période	2 138 073	2 268 960	2 441 208	2 716 299
	En fin de période	2 130 703	2 130 703	2 268 960	2 268 960
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	23 278	23 558	25 558	26 713
	En fin de période	23 208	23 208	23 558	23 558
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	91,849	96,313	95,516	101,684
	En fin de période	91,808	91,808	96,313	96,313
	TAUX DE RENDEMENT	-0,04%	-3,19%	0,83%	-3,89%

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 492 764	1 621 103	128 339	76,083	-
- ATL	49 975	138 881	81 209	-57 672	3,811	0,275
- BNA	7 000	79 309	60 739	-18 570	2,851	0,002
- CITYCARS	500	3 635	4 085	450	0,192	0,003
- EURO-CYCLE	8 200	194 971	210 658	15 687	9,887	0,099
- ONE TECH HOLDING	9 679	84 546	116 216	31 670	5,454	0,019
- SAH	15 000	138 680	184 185	45 505	8,644	0,023
- SFBT	11 250	75 394	213 863	138 469	10,037	0,005
- SIAME	20 000	78 960	80 380	1 420	3,772	0,140
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	128 604	-6 076	6,036	0,092
- SOTRAPIL	15 000	204 576	178 845	-25 731	8,394	0,072
- SOTUMAG	50 000	155 000	156 850	1 850	7,361	0,379
- SOTUVER	5 550	39 253	38 772	-481	1,820	0,001
- SOTUVER NG J 01/01/2021	567	3 707	3 714	7	0,174	0,001
- STAR	311	46 650	38 149	-8 501	1,790	0,001
- TPR	20 000	72 262	83 240	10 978	3,907	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	41 594	-666	1,952	0,013
Titres OPCVM :		101 003	98 794	-2 209	4,637	-
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	98 794	-2 209	4,637	0,033
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 593 770	1 719 907	126 137	80,720	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
Compte Placement BNA	4 360	436 000	5 760	441 760	20,733
Total en Dinars		436 000	5 760	441 760	20,733

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2020
CPL LAC 100J 31122020 6,8%	31/12/2020	235 000	238 503
CPL LAC 100J 07042021 7,13%	07/04/2021	165 000	165 077
CPL LAC 300J 02022021 TMM+3%	02/02/2021	36 000	38 180

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 500	8 519
Dépositaire (BNA)	298	300
Total en Dinars	7 798	8 819

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Jetons de présence	76	-
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	181	202
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	200
Autres (*)	14 838	8 882
Total en Dinars	24 055	18 244

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital début de l'exercice:		
- Montant en nominal	2 355 800	2 671 300
-Nombre de titres	23 558	26 713
-Nombre d'actionnaires	123	125
Souscriptions réalisées :		
-Montant en nominal	-	3 000
-Nombre de titres	-	30
Rachats effectués :		
-Montant en nominal	-35 000	-318 500
-Nombre de titres	350	3 185
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	2 320 800	2 355 800
-Nombre de titres	23 208	23 558
-Nombre d'actionnaires	120	123

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Sommes non distribuables	-79 788	-127 638
Résultat non distribuable de l'exercice :	-83 741	-142 395
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-315	-182 568
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-78 568	40 761
- Frais de négociation de titres	-4 858	-588
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-100
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	3 953	14 857
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-120 589	7 049
Total en Dinars	-200 377	-120 589

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat d'exploitation	10 131	38 293
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	56
Régularisation lors des rachats d'actions	135	-4 618
Total en Dinars	10 266	33 731

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Dividendes des actions	2 889	60 595	-	84 150
Revenus des titres OPCVM	-	5 119	-	6 599
Total en Dinars	2 889	65 714	-	90 749

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus du compte placement à terme BNA	6 843	29 337	7 298	35 718
Revenus du compte bancaire BNA	754	907	152	525
Total en Dinars	7 597	30 244	7 450	36 243

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Rémunération du Gestionnaire	7 500	29 510	8 519	35 557
Rémunération du Dépositaire	299	1 190	300	1 190
Total en Dinars	7 799	30 700	8 819	36 747

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Primes, indemnités et frais AGO	4 939	27 398	6 353	25 800
Jetons de présence	6 065	16 199	3 403	13 500
Redevance CMF	536	2 108	609	2 540
Honoraires du commissaire aux comptes	2 272	9 040	2 279	9 040
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	-	200	200
Autres (TCL et autres frais)	-	382	337	872
Total en Dinars	13 812	55 127	13 181	51 952

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.